



**Mémoire du Regroupement des ressources alternatives  
en santé mentale du Québec (RRASMQ)  
dans le cadre de la consultation  
sur le Cadre de référence sur la participation publique**

Mémoire présenté à la ministre Rita L.C. de Santis

Ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme  
des institutions démocratiques

**28 février 2017**

Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)  
2349, rue de Rouen, 4 étage  
Montréal, QC, H2K 1L8  
(514)523-7919  
[www.rrasmq.com](http://www.rrasmq.com)

## Table des matières

Présentation du RRASMQ :.....	3
Introduction.....	3
Obstacles à la participation .....	4
Commentaires du RRASMQ :.....	5
Recommandations :.....	6
Conclusion : .....	7

Répondant à l'invitation de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Mme Rita de Santis, le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec a pris connaissance du document «*Cadre de référence sur la participation publique*», ainsi que du questionnaire l'accompagnant.

Le présent mémoire soulèvera quelques-unes des questions sur la nécessité d'inclure dans ces processus le plus de citoyens et citoyennes. Ces questions portent sur les rôles qui appartiennent au gouvernement et à ses différentes composantes, pour aplanir les obstacles afin de faciliter la participation du plus grand nombre pour faire du Québec une société inclusive.

Ce mémoire ne commentera pas tous les détails du Cadre, et ne se référera pas au questionnaire, mais s'attachera à mettre de l'avant la question des obstacles à la participation des personnes vivant avec un problème de santé mentale.

## Présentation du RRASMQ :

Le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) regroupe et représente des organismes communautaires qui adhèrent à une approche alternative en santé mentale. Depuis sa fondation en 1983, le RRASMQ contribue à l'émergence d'un mouvement d'affirmation et d'innovation sociale lié à une vision différente de la santé mentale et des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale. C'est grâce à l'alliance de groupes de personnes ayant un vécu psychiatrique et d'organismes divers engagés notamment dans la défense de droits et dans le développement de pratiques alternatives qu'est né le RRASMQ. Les personnes qui composaient ces organismes, membres et intervenants, partageaient une vision positive de la santé mentale, proposaient des alternatives à la psychiatrie et redonnaient une place citoyenne aux personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale dans la société.

## Introduction

La participation citoyenne des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale est depuis plus de 30 ans un défi et un objectif des actions du RRASMQ.

La personne qui vit un problème de santé mentale est aux prises avec une souffrance psychique intense. Sa parole est interprétée par le médecin spécialiste en lui diagnostiquant une « maladie mentale ». À partir de là, la parole de la personne devient dévalorisée, car elle devient une « parole de fou » qui est sujet à caution par le personnel médical lui-même.

La personne vit une stigmatisation sociale qui est portée par son entourage (famille, voisins, collègues de travail, etc.). Ses droits fondamentaux ne sont pas respectés et cela se traduit par la perte de confiance en soi et une exclusion sociale.

Pour se sentir à nouveau un citoyen à part entière, cela prend beaucoup de temps, de courage et de volonté et d'aide des groupes communautaires en santé mentale qui sont engagés dans une démarche d'éducation populaire autonome.

Pour le Regroupement, la participation citoyenne est le résultat d'un processus de reprise du pouvoir sur soi et sur son environnement.

Sans prétendre qu'il existe un cheminement « type » menant à une participation souvent idéalisée qu'est la participation aux processus démocratiques, nous pensons qu'il est important de promouvoir des mesures pour soutenir toutes les formes de participation dans le respect du rythme et du cheminement de chaque personne.

Au fil des échanges tenus en diverses occasions et suite aux observations faites en formation au sein des ressources, nous constatons différents besoins qui orientent des pistes pour travailler à la promotion de la participation. Ces besoins se situent à différents niveaux :

- savoir (information, compréhension, connaissance)
- savoir-être (sensibilisation, adhésion)
- savoir-faire (mise en application).

## Obstacles à la participation

Il faut aussi mettre en place des moyens afin d'atténuer les obstacles à la participation:

### **Au plan personnel**

- Méconnaissance *du fonctionnement des instances*
- Peu ou pas d'expérience
- Expériences antérieures de participation difficiles
- Indifférence ou manque d'intérêt envers le sujet
- Indispositions physiques ou émotionnelles
- Peurs (des autres, du jugement, etc.)
- Manque de confiance ou d'estime de soi
- Difficultés de compréhension de la langue, analphabétisme
- Isolement et facteurs liés à la pauvreté : pauvreté durable qui nuit à la possibilité d'établir des projets, de participer à certaines activités;
- Perception de ne pas avoir de pouvoir sur ses difficultés;
- Nonaccès aux moyens techniques (ordinateur, internet, etc.) ;
- Résidus des traitements psychiatriques : effets secondaires de la médication ;
- prise de l'identité de malade;

### **Sur le plan de l'environnement social et politique**

- Peu ou pas de sentiment d'appartenance envers la communauté
- Mauvaise circulation de l'information
- Manque de compréhension de l'information ou des objectifs

- Absence de soutien (animation, planification, etc.)
- Dynamique qui produit de l'exclusion
- Influence des préjugés
- Que la société ne soit pas réceptive à la parole des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale.

L'exemple qui suit est intéressant à plus d'un titre.

À l'automne 2015, le ministère de la Santé et des Services sociaux adopte son nouveau plan d'action en santé mentale. L'orientation générale à l'égard de la participation des personnes utilisatrices de services dans la planification et l'organisation des services y est soulignée. « *Mais, tout comme le précédent plan d'action en santé mentale, les conditions de faisabilité de la participation font pour le reste l'objet d'un silence qu'on ne peut ignorer. Or, ce sont sur ces conditions, comme on le sait, que la participation deviendra ou non possible, qu'elle atteindra ou non ses finalités. En ce sens, fort à parier que le nouveau plan d'action sera insuffisant pour instituer une réelle dynamique de participation et que plusieurs responsabilités continueront d'incomber au milieu communautaire déjà largement éprouvé par la réforme en cours* »<sup>1</sup>.

La réorganisation du réseau public occasionnée par l'adoption de la loi 10 et la mise en place de mesures d'austérité ont transformé les promesses de belles avancées en occasions perdues.

### **Commentaires du RRASMQ :**

Le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique nous présente sept principes directeurs :

1. L'engagement des autorités compétentes
2. L'engagement des participants et participantes
3. Le choix des mécanismes de participation publique
4. L'information
5. La promotion
6. La rétroaction
7. L'évaluation

Nous sommes en accord avec les sept principes et nous souhaitons même qu'ils soient étendus pour l'ensemble des consultations publiques non déjà couvertes par une loi ou un règlement que réalisent les différentes instances du gouvernement et nous pensons notamment aux Commissions parlementaires.

---

<sup>1</sup> Michelle Clément et Annie Lévesque CERSSPL L'autre Espace, la revue du RRASMQ vol7-no1 page 17

Nous sommes inquiets quant au fait que le « Cadre de référence gouvernementale sur la participation publique » balise la participation citoyenne, mais ignore la participation des organisations notamment des groupes communautaires qui sont des groupes de citoyens unis pour apporter des réponses à des problèmes de leur communauté.

**L'engagement des autorités compétentes** est garant de la participation citoyenne. L'expression de la parole citoyenne n'a de sens que si cette parole est écoutée, mais aussi prise en compte pour permettre aux citoyens participants d'exercer leur pouvoir d'influence.

Les **mécanismes de participation publique** doivent être organisés sous la responsabilité des instances du gouvernement afin que l'imputabilité politique soit toujours au cœur des enjeux de la participation.

**L'information** doit être disponible par tous et pour tous. Les concepts devraient être vulgarisés dans un vocabulaire accessible afin de permettre la compréhension de tout un chacun, quel que soit son niveau d'études. Ne pas oublier que des personnes n'ont pas facilement accès à un ordinateur et à un réseau internet soit pour des raisons économiques ou géographiques.

## Recommandations :

Que l'adoption du «Cadre de référence gouvernementale sur la participation publique» soit l'occasion d'améliorer la participation publique et qu'il permette :

1. De réformer les règles des consultations encadrées par une loi, un règlement ou une obligation juridique.
2. D'étendre la participation et la consultation des personnes, à celles des organisations issues des communautés;
3. De prendre en compte que l'utilisation des nouvelles technologies n'est pas garant d'une participation équitable de toute la population, que ce soit pour des raisons de connaissance techniques, économiques ou géographiques;
4. De rendre le gouvernement politiquement imputable devant toutes les étapes d'une démarche de participation publique gouvernementale, de la conception à l'évaluation, en passant par la réalisation.

## Conclusion

Les organismes communautaires par des activités d'éducation populaire permettent aux hommes et aux femmes qui les fréquentent de prendre leur place de citoyen dans leur communauté. Ils sont des acteurs précieux et incontournables car ils luttent contre les multiples obstacles à la participation citoyenne.

En guise de conclusion, nous citerons Monsieur Jean-Nicolas Ouelet, un militant de longue date, coordonnateur de l'organisme Camée situé à Montréal-Nord, qui lors de l'assemblée générale du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec de 2013 disait : «Nous croyons beaucoup que mettre santé mentale et citoyenneté peuvent se dire dans la même phrase et avoir du sens».

**Rédaction** : *Pour le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, Jean-Pierre Ruchon, coordonnateur.*